



République française

AUDE

## Commune de ANTUGNAC

Séance du 05 avril 2024

**Membres en exercice :**

9

Date de la convocation: 20/03/2024

*cinq avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice BOUSQUET*

**Présents : 9**

**Présents :** Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

**Votants: 9**

**Pour: 9**

**Représentés:**

**Contre: 0**

**Excusés:**

**Abstentions: 0**

**Absents:**

**Secrétaire de séance: Christophe SALVAT**

### Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - DE\_022\_2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le maintien des taux permet d'équilibrer le Budget.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

- - -

#### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par ... voix pour, ... voix contre et ... absentions

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 63.35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 122.62 %
- taxe d'habitation : 18.26 %
- (- cotisation foncière des entreprises : ..... %)

Préfecture de l'Aude  
Date de reception de l'AR: 09/04/2024  
011-211100102-DE\_022\_2024-DE

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié